



LE 13 AVRIL 2015

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beauré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 13 avril 2015 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire suppléant.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : M. Michel Paré, maire
M. Pierre Carignan, conseiller

7036-130415 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis mars 2015

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire mars 2015

7037-130415 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015.

7038-130415 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2015**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015.

7039-130415 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1500426 à 1500491	168 260,81 \$
Journal des chèques 1500492 à 1500555	113 352,23 \$
Journal des chèques 1500556 à 1500573	147 362,81 \$

7040-130415 **RESSOURCES FAMILIALES - INSTALLATION D'UN CABANON AU JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les Ressources Familiales à faire l'installation d'un cabanon au jardin communautaire.

7041-130415 **RESSOURCES FAMILIALES – DEMANDE GRANDE SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les Ressources Familiales à utiliser la grande salle du centre communautaire pour le triage des denrées alimentaires le 4^e lundi de chaque mois de 13 h 30 à 17 h 30 les 27 avril, 25 mai, 22 juin, 27 juillet, 24 août et 21 septembre 2015.

7042-130415 **ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (21 AU 23 MAI 2015)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015 à Montréal et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

7043-130415 **ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – BOURSE VILLE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de participer à la Bourse « Ville de Beaufré » en remettant au récipiendaire un montant de 350,00 \$.

7044-130415 **MANDAT CIMA + AUDIT CASERNE ET BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de mandater la firme CIMA+ afin de préparer un audit pour la caserne de pompier et la bibliothèque, le tout suivant l'offre de services du 24 mars 2015 au montant de 12 950 \$ plus les taxes applicables.

7045-130415 **QUOTE-PART PLUMOBILE – TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

Considérant que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la *Loi sur les Cités et Villes* et les articles modifiés 536 à 539 du *Code municipal* autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré a mandaté le Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Beaupré comme organisme responsable du transport collectif et adapté sur son territoire;

Considérant que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile-Organisateur de déplacements;

Considérant que le CLD est un organisme légalement constitué;

Considérant que le conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75 \$ pour les usagers circulant à l'intérieur de la MRC et de 4,50 \$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC, 100 \$ pour un laissez-passer mensuel adulte et 70 \$ pour un laissez-passer mensuel aîné ou étudiant;

Considérant que la quote-part de la municipalité a été établie à 21 594,00 \$ représentant 6,00 \$ par habitant (3599) pour l'année 2015;

Considérant que le 6,00 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de payer la quote-part pour l'année 2015, soit une somme de 21 594 \$ à PLUMobile-Organisateur de déplacements.

7046-130415 **CÉLÉBRATION 30 ANS TÉLÉVISION D'ICI**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer à la soirée-bénéfice qui se tiendra le 16 avril à 18 h à la Salle Olivier Le Tardif de Château-Richer au coût de 120 \$ par personne.

7047-130415 **TÉLÉVISION D'ICI : PRÊT DE LA SCÈNE DE LA VILLE LE 16 AVRIL
POUR LE 30^E ANNIVERSAIRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter la scène le 16 avril pour le 30^e anniversaire de la Télévision d'Ici.

7048-130415 **REPLACEMENT DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
1178**

Attendu l'adoption du règlement numéro 1178 en date du 2 février 2015;

Attendu qu'il y a lieu de remplacer l'annexe « A » représentant l'estimation des travaux datée du 19 janvier 2015 déjà déposée par l'estimation des travaux révisée en date du 9 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de modifier le Règlement d'emprunt numéro 1178 de la façon suivante :

- a) remplacer l'annexe « A » par la nouvelle annexe « A » daté du 9 avril 2015;
- b) remplacer, partout où il se trouve, le montant de 689 000 \$ par le montant de 678 671 \$.

7049-130415 **ENCAN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS LE 16 MAI 2015**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard d'autoriser la tenue d'un encan silencieux le 16 mai 2015 de 11 h à 12 h au service des travaux publics et de déposer la liste des biens à vendre sur le site Internet de la ville.

7050-130415 **DÉROGATION MINEURE – 200 RUE DES GLACIERS**

Attendu que Mme Amélie Côté et M. Alexandre Carrier Lamontagne ont déposé un plan projet d'implantation pour la construction de leur résidence unifamiliale isolée et une demande d'une dérogation mineure pour réduire la profondeur du lot le long de la rue de l'Avalanche à 25,52 m au lieu de 27 mètres afin d'implanter la façade principale de la maison en front de la rue des Glaciers;

Attendu que lors de l'approbation du plan projet de lotissement, ce lot, de forme irrégulière, était orienté de façon à ce que la largeur soit en front de la rue de l'Avalanche et la profondeur le long de la rue des Glaciers et que l'orientation, ainsi déterminée, l'a été en pleine connaissance de cause de la part des promoteurs de l'époque afin de circonscrire un certain nombre de terrains aux fins de construction;

Attendu que depuis l'approbation du plan de lotissement, des changements sont intervenus en amont du terrain sujet pour réduire le nombre de terrains bâtissable et que si cette action avait été exécutée dès le départ, la forme du terrain sujet aurait été conçue pour avoir la façade principale orientée vers le sud, c'est-à-dire vers le fleuve;

Attendu que les requérants affirment avoir acquis ce terrain dans l'optique d'y construire une résidence dont la façade serait orientée vers le sud, donc en front de la rue des Glaciers et qu'au rôle d'évaluation la propriété

est inscrite sur la rue des Glaciers;

Attendu qu'en vertu du règlement 1097 relatif au P.I.A. applicable au secteur, un des critères énumérés est de privilégier la vue vers le fleuve et que l'implantation proposée satisfait ce critère;

Attendu que cette demande n'a pas pour effet de déroger aux objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété et elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble connu comme étant le lot 4 388 168 afin de réduire la profondeur du lot le long de la rue de l'Avalanche à 25,52 mètres au lieu de 27 comme prescrit à la grille des spécifications du règlement de zonage 967 conformément au premier alinéa de l'article 3.2 du règlement de lotissement 968.

7051-130415 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (40, RUE DU RAVIN)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par Stéphane Rioux datés du 26 février 2015 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beupré qui sera désignée comme étant le 40, rue du Ravin;

Attendu qu'en vertu du règlement 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

7052-130415 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE II (10 RUE DES PIGNONS)**

Attendu que Construction et rénovation Claude Martin inc. a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont, phase II, qui sera désignée comme étant le 10, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements, qu'elle s'intègre quant à son style architectural et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

7053-130415 **PROJET DE CONSTRUCTION - PIGNONS-SUR-MONT PHASE II (22 RUE DES PIGNONS)**

Attendu que Construction et rénovation Claude Martin inc. a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction de la 2^e unité du projet résidentiel jumelée dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont, phase II, qui sera désignée comme étant le 22, rue des Pignons;

Attendu que le projet a fait l'objet de la recommandation 15-08 de ce comité et de la résolution 7009-020315 du conseil municipal;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements, qu'elle s'intègre quant à son style architectural et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction et d'ajouter à la résolution 7009-020315 la présente recommandation.

7054-130415 **PROJET DE CONSTRUCTION - PIGNONS-SUR-MONT PHASE III (39-43-47-51, RUE MILOT)**

Attendu que Construction et rénovation Claude Martin inc. a déposé de nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'un groupe de 4 habitations unifamiliales en rangées tenues en copropriétés dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III qui seront désignées comme étant les 39-43-47-51, rue Milot;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction et d'abroger la résolution 6571-080414 adoptée par le conseil municipal le 8 avril 2014.

7055-130415 **PROJET DE CONSTRUCTION - PIGNONS-SUR-MONT PHASE III (55-59-63-67, RUE MILOT)**

Attendu que Construction et rénovation Claude Martin inc. a déposé de nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'un groupe de 4 habitations unifamiliales en rangées tenues en copropriétés dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III qui seront désignées comme étant les 55-59-63-67, rue Milot;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction et d'abroger la résolution 6572-080414 adoptée par le conseil municipal le 8 avril 2014.

7056-130415 **PROJET DE CONSTRUCTION – 240 RUE ST-ÉMILE**

Attendu que M. Michel Lachance a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet domiciliaire de la rue St-Émile sur le lot connu comme étant le 3 682 540 du cadastre du Québec;

Attendu qu'en vertu du règlement 1144, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1144 et qu'ils sont d'avis que le projet ne répond pas aux objectifs et aux critères suivants énoncés dans le règlement :

- le bâtiment projeté ne contribue pas à l'intégration harmonieuse des bâtiments principaux du secteur;
- le toit du bâtiment projeté n'est pas en continuité avec le plan principal des façades avant et arrière;
- Le revêtement extérieur du toit proposé, soit un revêtement métallique, n'est pas autorisé.

Attendu que le projet de construction n'est pas conforme à la norme d'implantation relativement à la largeur minimale de la façade du bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser le projet de construction.

7057-130415 **CHALET MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (80, RUE DU BEAU SÉJOUR)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé, au nom des propriétaires de l'unité 80, rue du Beau-Séjour, les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'unité de condos qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de rénovation.

7058-130415 **CHALET MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (82, RUE DU BEAU SÉJOUR)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé, au nom des propriétaires de l'unité 82, rue du Beau-Séjour, les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure des unités de condos qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de rénovation.

7059-130415 **CHALET MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (91, RUE DU BEAU SÉJOUR)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé, au nom des propriétaires de l'unité 91, rue du Beau-Séjour, les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure des unités de condos qui font partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de rénovation.

7060-130415 **DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION POUR L'ÉDIFICE SIS AU 55, RUE DES ÉRABLES ET BÂTIMENT ACCESSOIRES, BEAUPRÉ**

Attendu que par le règlement no 1122 le conseil s'est attribué les fonctions conférées au comité de démolition suivant les articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu la demande de permis de démolition déposée le 17 février 2015 par la Ville de Beupré concernant l'immeuble sis au 55 rue des Érables, soit le chalet des loisirs et le démantèlement du bâtiment accessoire abritant les kayaks et portant le numéro de lot 3 681 337 du cadastre du Québec;

Attendu l'avis public publié et affiché le 18 février 2015;

Attendu que le Comité de démolition a reçu une lettre d'opposition quant à ladite demande de permis;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a déposé au Comité de démolition une recommandation favorable (#15-06) quant à l'émission du permis de démolition;

Attendu que dans le cadre de la construction d'un centre régional sportif et récréatif, la Ville de Beupré doit procéder à la démolition du chalet principal et du démantèlement du bâtiment accessoire abritant les kayaks;

Attendu qu'avant de se prononcer sur la demande d'autorisation, le conseil a considéré l'ensemble des éléments énoncés au 2^e alinéa de l'article 148.0.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; »

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'accorder, au propriétaire de l'immeuble sis au 55 rue des Érables à Beupré (immeuble portant le matricule (7512 57 8412 0 000 0000) l'autorisation de démolir le chalet des loisirs et de démanteler le bâtiment accessoire abritant les kayaks qui se trouvent sur cet immeuble, le tout conformément à la demande déposée le 17 février 2015.

7061-130415 **ACCÈS DONNÉES GÉOMATIQUES POPULATION ET OUTIL DE TRAVAIL**

Attendu que dans le cadre de l'implantation de la géomatique municipale, la Ville de Beupré désire publier et diffuser des données et des cartes thématiques sur son site Internet;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de débloquer les fonds nécessaires à sa mise en service incluant la formation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la diffusion de données géomatiques et de cartes thématiques sur le site Internet de la Ville et d'autoriser l'achat des mises à jour au coût de 1 800 \$ et les coûts de formation au montant de 1 100 \$.

7062-130415 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #7 RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE VOIRIE DES RUES ROYALE, ST-PATRICE, LACHANCE, BEAUREGARD ET LARSEN**

Considérant la recommandation positive de la firme SMⁱ inc. et du Directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu concernant le paiement du décompte progressif #7 des travaux de réfection des infrastructures et de voirie des rues Royale, St-Patrice, Lachance, Beauregard et Larsen;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 58 847,06 \$ plus les taxes soit 67 659,41 \$ et financée par le règlement 1171.

7063-130415 **AVIS DE FIN D'EMPLOI DE M. GASTON MARANDA À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE TECHNICIEN EAU POTABLE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accepter la fin d'emploi de M. Gaston Maranda à titre de chef d'équipe technicien eau potable.

7064-130415 **OUVERTURE DE POSTE : CHEF D'ÉQUIPE TECHNICIEN EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à procéder à l'affichage du poste de chef d'équipe technicien eau potable.

7065-130415 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION BALAYAGE DE RUES ET STATIONNEMENTS**

Considérant que la Ville de Beaufort désire obtenir des offres pour le balayage des rues et stationnements;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation et la liste des entreprises invitées à soumissionner.

7066-130415 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT DE DEUX CHARGEUSES RÉTRO-EXCAVATRICES CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

Considérant que la Ville de Beaufré et la Ville de Sainte-Anne-de-Beaufré désirent obtenir des soumissions pour l'achat de 2 chargeuses rétro-excavatrices neuve, année 2015, une pour chaque ville et leurs équipements;

Considérant la résolution #7193-04-15 adoptée par la Ville de Sainte-Anne-de-Beaufré autorisant la Ville de Beaufré à procéder à l'appel d'offres public; qui aura pour objet :

- l'acquisition de deux chargeuses rétro-excavatrices neuves 2015 (une pour chaque ville auprès d'un même fournisseur);
- l'obtention de prix avec ou sans garantie prolongée;
- l'obtention de prix avec ou sans échange de véhicules, étant entendu que les soumissionnaires devront soumettre un seul prix pour les deux véhicules actuellement propriété de chacune des villes (Beaufré et Ste-Anne de Beaufré).

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appels d'offres pour l'achat de 2 chargeuses rétro-excavatrices l'une pour la Ville de Beaufré et l'autre pour la Ville de Sainte-Anne-de-Beaufré;
- b) que le coût total selon l'option qui sera choisie par les deux municipalités sera partagé également entre les deux villes, selon les modalités de facturation prévues aux documents d'appel d'offres;
- c) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

7067-130415 **MANDAT À CIMA + DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LES TRAVAUX DE L'AVENUE ROYALE OUEST**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) que la Ville de Beaufré mandate la firme CIMA+ à soumettre au nom de la Ville, une demande au MDDELCC pour l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 pour les travaux de l'avenue Royale Ouest et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- b) que la Ville de Beaufré s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux une attestation signée par

un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation;

- c) que la date de fin des travaux est prévue pour début septembre 2015 et l'attestation au MDDELCC est prévue pour novembre 2015. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, nous nous engageons à aviser le MDDELCC des nouvelles dates de fin des travaux et de transmission de l'attestation.

7068-130415 **DÉMISSION DE M. JONATHAN LANGLOIS, TECHNICIEN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Jonathan Langlois à titre de technicien génie civil.

7069-130415 **OUVERTURE DE POSTE TECHNICIEN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à procéder à l'affichage du poste de technicien en génie civil.

7070-130415 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC – PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA RUE INDUSTRIELLE (ABROGE ET REMPLACE LA RÉOLUTION 6724-070714)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) que la Ville de Beaufort mandate la firme Techni Génie à soumettre au nom de la Ville, une demande au MDDELCC pour l'obtention du certificat d'autorisation pour le prolongement des services de la rue Industrielle;
- b) que la Ville de Beaufort s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux, conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation;
- c) que la date de fin des travaux est prévue pour fin août 2015 et l'attestation au MDDELCC est prévue pour décembre 2015. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, nous nous engageons à aviser le MDDELCC des nouvelles dates de fin des travaux et de transmission de l'attestation;
- d) d'abroger la résolution #6580-080414 adoptée le 8 avril 2014.

7071-130415 **DÉMISSION DE M. ÉRIC GIGUÈRE, TECHNICIEN EAU POTABLE ET EAUX USÉES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Éric Giguère à titre de technicien eau potable et eaux usées.

7072-130415 **APPEL D'OFFRES PUBLIC TRAVAUX DE RÉFECTION AVENUE ROYALE OUEST**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour la réfection de l'avenue Royale Ouest;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale et la firme CIMA+ les documents d'appel d'offres et l'estimé des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

7073-130415 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE LA RUE INDUSTRIELLE**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour l'achat de matériaux pour les travaux de la rue Industrielle;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation et la liste des entreprises invitées à soumissionner.

7074-130415 **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de M. Réjean Boucher à titre d'employé surnuméraire, en conformité avec la convention collective.

7075-130415 **DÉMISSION DE M. ROBERT PARÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Robert Paré.

7076-130415 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE TRANSPORT PAR AUTOBUS POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2015**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour le transport par autobus pour le camp d'été 2015;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation et la liste des entreprises invitées à soumissionner.

7077-130415 **CPE L'ENCHANTÉ – PRÊT GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le prêt de la grande salle du Centre communautaire, les mardis et mercredis de 9 h 30 à 11 h de la mi-avril à la fin juin et de septembre à décembre.

7078-130415 **STANTEC (DESSAU) AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE #943541 POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture #943541 à STANTEC au montant de 115 00,00 \$ plus les taxes applicables soit 132 221,25 \$.

7079-130415 **ACHAT DE 200 TUQUES À L'EFFIGIE DE LA VILLE DE BEAUPRÉ POUR LA FÊTE DE NOËL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'acheter 200 tuques à l'effigie de la Ville de Beupré pour la Fête de Noël au coût approximatif de 3 000 \$ plus les taxes applicables. Les coûts seront payés à même le surplus accumulé ou de l'année en cours.

7080-130415 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROJETS CULTURELS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux ou M. Gilles Carrier à signer les documents nécessaires à la demande d'aide financière.

7081-130415 **ENGAGEMENT DU PERSONNEL ESTIVAL DU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'embauche des personnes selon les salaires indiqués au document déposé sous la cote 130415-01 pour l'été 2015;
- b) d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Beupré, tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour le camp d'été :

- 21 animateurs, animatrices
- 5 accompagnatrices
- 1 responsable culturelle et service de garde
- 1 responsable animation

Pour la piscine :

- 1 sauveteur en chef
- 1 sauveteur en chef adjoint
- 4 sauveteurs
- 2 assistants-sauveteurs

7082-130415 **EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes à titre de préposé à l'entretien à temps partiel et suivant la politique salariale en vigueur.

Préposés au loisir (entretien)	Tarif horaire	Expérience
Gérard Sylvain	15,95 \$	10 ^e année
Carol Simard	14,95 \$	2 ^e année
Samuel Giguère	14,95 \$	2 ^e année
Émile Lortie**	14,70 \$	1 ^{ère} année
Carl Soulard**	14,70 \$	1 ^{ère} année

** En cas de besoin ou un remplacement d'urgence

7083-130415 **EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LES COURS DE GYMNASTIQUE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de gymnastique :

Marie-Ève Rochette, monitrice en chef :	15,95 \$/h
Samantha Leclerc, monitrice :	14,07 \$/h
Sara-Jade Leclerc, monitrice :	13,57 \$/h
Isabelle Breton, monitrice :	13,57 \$/h

7084-130415 **ENGAGEMENT DE M. DENIS BOUCHER, INGÉNIEUR STRUCTURE, AIDE À LA MAITRISE D'ŒUVRE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'engager M. Denis Boucher, ingénieur en structure à titre d'aide à la maîtrise d'œuvre pendant la construction du centre multifonctionnel des loisirs selon les conditions établies à son contrat d'embauche.

7085-130415 **ENGAGEMENT DE M. JOCELYN BOILARD, ARCHITECTE, AIDE À LA MAITRISE D'ŒUVRE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'engager M. Jocelyn Boilard, architecte à titre d'aide à la maîtrise d'œuvre pendant la construction du

centre multifonctionnel des loisirs selon les conditions établies à son contrat d'embauche.

7086-130415 **ENGAGEMENT DE M. JACQUES DESCHÊNES, INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET STRUCTURE, AIDE À LA MAITRISE D'ŒUVRE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'engager M. Jacques Deschênes, ingénieur mécanique et structure à titre d'aide à la maîtrise d'œuvre pendant la construction du centre multifonctionnel des loisirs selon les conditions établies à son contrat d'embauche.

7087-130415 **MANDAT LVM – CONTRÔLE QUALITATIF CONSTRUCTION CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par MADAME Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « LVM » pour le contrôle qualitatif lors de la construction du centre multifonctionnel, le tout suivant l'offre de services datée du 30 mars 2015 au montant de 19 939,80 \$ plus les taxes applicables.

7088-130415 **EMBAUCHE DE M. PATRICE VERREAULT À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL SECTEUR SAINT-TITE DES CAPS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Patrice Verreault à titre de pompier à temps partiel pour le secteur de Saint-Tite-des-Caps.

7089-130415 **ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter la politique de développement économique.

7090-130415 **OPÉRATION CADASTRALE PARC INDUSTRIEL SECTEUR OUEST POUR TRANSACTION UNICO**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, adopté par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater le Groupe Giroux afin de procéder à l'opération cadastrale à partir des lots 3 681 495, 3 681 529, 3 681 156, 3 681 157, 3 681 158, 3 681 160, 3 681 161, 3 681 511, 3 681 134, 3 681 133, 3 681 146 dans le but de vendre un terrain à la compagnie Unico ainsi qu'à d'autres entreprises à venir et d'autoriser le maire M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

AVIS DE MOTION :

Avis de motion est donné par M. Pierre Renaud, qu'il y aura lors de la prochaine assemblée adoption du Règlement 1182 décrétant la fermeture de l'accès de la pharmacie sise au 10 974, boulevard Ste-Anne, Beaupré à la voie publique connue comme étant la rue Simard sise sur le lot

3 681 530 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et questions ont été posées concernant :

- Est-ce que la Ville pourrait contribuer au surplus chargé aux coûts d'inscription pour des loisirs dispensés à l'extérieur de Beaupré (Exemple : baseball et natation)
- Bruit poste Hydro-Québec

7091-130415 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 08.

Pierre Renaud
Maire suppléant

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale